

RÉINSCRIPTION

Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2024

Les frais de session sont payables comme suit : 1h de cours en UN versement : lors de l'inscription
2h de cours et plus en DEUX versements : lors de l'Inscription
& 01-02-2024

PRENEZ NOTE : SI ABANDON DE COURS, la session est non-remboursable ni créditée (IL N'Y A PLUS DE DÉLAI D'ABANDON APRÈS 2 COURS (2 SEMAINES). À PARTIR DU PREMIER COURS, S'IL Y A UN ABANDON DE COURS, IL N'Y A AUCUN REMBOURSEMENT OU CRÉDIT POSSIBLE).

SESSION ENFANT

Pré-ballet, Ballet 1

1h00/semaine 316.00\$
2h00/semaine 558.00\$
3h00/semaine 822.00\$

Coût 13.00\$ le cours.
Deux heures et plus 12.00\$.

SESSION ENFANT

Jazz, claquettes, hip hop
Ballet 2, Ballet classique.

1h00/semaine 338.00\$
2h00/semaine 602.00\$
3h00/semaine 888.00\$

Coût 14.00\$ le cours
Deux heures et plus 13.00\$.
Demi- heure en +154 \$

SESSION ADULTE

1h00/semaine 360\$
2h00/semaine 690\$
3h00/semaine 1020\$

Coût 15.00\$ le cours
Demi- heure en + 165\$

Mode de paiement : Chèque, Interac ou Comptant

*** En cas d'absence, les cours ne sont pas remboursables ni crédités (peu importe la raison) ***

*** En cas de fermeture imposée par le gouvernement, les cours ne sont pas remboursables mais seront crédités (le crédit sera valide 1 an suivant la date de réouverture) ***

Dans les cours :

- L'uniforme et les souliers de l'école de danse (**non-remboursable si abandon de cours**) sont obligatoires pour chacune des disciplines y compris le hip hop (souliers de course toutes noirs).
- Ne pas marcher avec les souliers de danse à l'extérieur.
- Les cheveux doivent toujours être attachés
- Aucun bijou fantaisie et jouet ne seront acceptés
- L'élève doit arriver dans sa tenue de danse (pas de vestiaire) ayant juste ses souliers à changer.
- L'élève doit arriver avant le début de son cours afin d'éviter les retards
- La gomme est interdite
- Ne pas s'appuyer contre les miroirs et sur les barres de ballet
- Aucune personne n'est autorisée à assister aux cours
-

HIP-HOP :

- Tenue vestimentaire de l'école de danse OBLIGATOIRE.
- Souliers de course TOUS NOIRS (les souliers ne doivent PAS être portés à l'extérieur).

- TOUT ÉLÈVE N'AYANT PAS SA TENUE ET/OU SES SOULIERS DE COURSE NOIRS SE VERRONT REFUSER L'ACCÈS AU COURS DE DANSE.

Dans l'école de danse :

- Les cours sont payables à la session.
- L'école de danse n'est en aucun cas responsable des objets perdus ou volés
- **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE COURIR DANS L'ÉCOLE DE DANSE**
- **Accès aux toilettes réservées aux élèves uniquement**
- **Ne pas utiliser les toilettes comme vestiaire**

Vidéo et photo :

- L'enregistrement vidéo et la prise de photos sont défendus au spectacle de fin d'année.
- Un vidéo souvenir sera disponible, sur le site de l'école de danse.
- L'école se donne le droit de photographier et de filmer les élèves dans leurs cours de danse et durant les spectacles de fin d'année. L'école se réserve le droit d'utiliser toutes les photos et vidéos pour des raisons de promotion, vous acceptez de renoncer à tous droit sur ce matériel, droit d'auteur et personnalité.

Spectacle de fin d'année :

Ce spectacle aura lieu le 8 et 9 juin 2024 à la salle André-Mathieu de Laval. Les enfants doivent évidemment arriver plus tôt que l'heure des spectacles pour une pratique générale et doivent rester avec nous et de nombreux bénévoles jusqu'à la fin du spectacle. Plus d'informations vous seront données à l'approche du spectacle.

Un montant vous sera demandé pour la confection du costume.

La vente des billets aura lieu le 11 mai 2024.

De plus, si votre enfant prend plusieurs cours ou si vous avez plus d'un enfant à l'école de danse, il se peut qu'ils ne soient pas dans le même spectacle en raison de leur âge ou pour toutes autres raisons.

Nous tenons à vous aviser de ces informations à l'avance en espérant que vous en ferez autant si jamais vous avez des interrogations ou encore des oppositions.

Ce sont nos conditions pour assurer un bon climat à l'école de danse ainsi qu'un bon suivi de nos élèves.

ATTENTION

- EN CAS DE FERMETURE IMPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDÉ. UN CRÉDIT SERA PORTÉ AU COMPTE DE L'ÉLÈVE ET EXPIRERA 1 AN APRÈS LA DATE DE RÉOUVERTURE.
- SI LA SANTÉ PUBLIQUE ET/OU LE GOUVERNEMENT IMPOSENT DE NOUVELLES RÈGLES SANITAIRES (PEU IMPORTE LESQUELLES), L'ÉCOLE DE DANSE LES RESPECTERA ET LES APPLIQUERA. PAR CE FAIT, JE M'ENGAGE À M'Y CONFORMER.

Nous nous réservons le droit de:

- **Refuser l'accès à l'école de danse à toutes personnes ne respectant pas les règlements mentionnés ci-haut.**
- **Changer les règlements à tout moment durant l'année en tenant compte de l'évolution de la pandémie, des directives du gouvernement ou tout autre ajustement de notre part.**

Sachez que nous faisons de notre mieux afin de rendre votre expérience au sein de l'école de danse la plus fluide et agréable possible.

Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir respecter les règlements afin que tout se passe pour le mieux. Nous avons très hâte de vous revoir et de reprendre la danse dans cette nouvelle session.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Bien à vous,

La direction.

